

Annonce par les Administrateurs de la SICAV

Nouvelles concernant Morgan Stanley Investment Funds

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Modernisation du prospectus du fonds afin de renforcer la transparence des informations et la protection des investisseurs.
- Aucune action n'est requise.

Luxembourg, le 17 juin 2024

Cher Actionnaire,

Un changement important dans nos communications avec nos actionnaires Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication du nouveau prospectus de Morgan Stanley Investment Funds.

Conformément à notre engagement à communiquer systématiquement des informations exactes, à jour et transparentes, nous avons décidé de transformer le prospectus de la SICAV dans le but de le rendre plus accessible aux investisseurs.

Aucune modification d'importance matérielle Même si le nouveau prospectus est différent dans sa présentation et sa mise en forme, rien n'a changé en ce qui concerne votre investissement. Les objectifs, stratégies et risques des différents compartiments restent inchangés, tout comme les frais et commissions. Cette modification n'aura aucun impact négatif important sur vos droits ou intérêts.

Principales caractéristiques du nouveau prospectus Nous avons structuré le prospectus de la SICAV en trois parties principales :

- description des compartiments
- informations concernant les classes d'actions et la manière d'effectuer un investissement
- informations concernant la SICAV et la gouvernance d'entreprise

Le prospectus est rédigé dans un langage clair et accessible. Il utilise également des indications visuelles et des références croisées afin de faciliter la navigation tout au long du document et la recherche d'informations.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans la présente annonce ont la signification qui leur est attribuée dans le nouveau prospectus, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente.

Grâce à ce travail de remaniement, le prospectus devient nettement plus court, mieux structuré et plus facile à comprendre. Le nouveau prospectus sera celui daté de juin 2024, et vous pouvez le consulter sur le site Internet de la SICAV (www.morganstanleyinvestmentfunds.com) ou en demander un exemplaire gratuit auprès du siège social de la SICAV ou des bureaux de ses représentants à l'étranger.

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans la présente annonce. Si vous avez des questions ou des préoccupations sur les éléments ci-avant, veuillez contacter la SICAV

à son siège social au Luxembourg, son gestionnaire des investissements Morgan Stanley Investment Management Limited ou encore le représentant de la SICAV sur votre territoire.

Un exemplaire (i) du prospectus de la Société (en anglais), (ii) des documents d'information clés (KID) (en français et néerlandais), (iii) des statuts (en anglais), (iv) du dernier rapport périodique (en anglais), et (v) des comptes annuels certifiés ensemble avec le rapport du commissaire aux comptes et le rapport du Conseil d'administration (en anglais) peut être obtenu, sans frais, auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (CACEIS Investor Services Belgium S.A, 11, Place Rogier 1210 Bruxelles Belgique). Ces documents sont également mis à disposition sur le site : www.morganstanleyinvestmentfunds.com

Pour toute question ou précision relative au présent avis, veuillez consulter la Société à son siège social au Luxembourg, le Conseiller en Investissement de la Société, ou l'agent en charge du service financier en Belgique. Nous recommandons aux Actionnaires de s'informer et, si nécessaire, de solliciter l'avis d'un conseil sur les conséquences fiscales des éléments détaillés ci-dessus dans le pays dont ils sont ressortissant, résident ou dans lequel ils sont domiciliés.

Nous vous remercions de nous avoir accordé votre attention et d'avoir choisi d'investir avec nous.

Le Conseil d'administration de Morgan Stanley Investment Funds